

Attestation de compétence générale agent de gardiennage



Formations légales dans le secteur du gardiennage



Formations légales dans le secteur du gardiennage

Tout au long de ce trajet , vous apprenez à réaliser les tâches journalières d'un agent de gardiennage conformément à la loi. La théorie est illustrée à l'aide de nombreux exercices pratiques.

Objectif

Pendant cette formation, vous découvrez le savoir-faire que tout agent de gardiennage doit maîtriser pour exercer ses missions de la manière la plus efficace possible, et conformément à la loi. Vous apprenez à connaître parfaitement le secteur du gardiennage et les activités définies par la loi. D'autres aspects importants de la fonction tels que les techniques de communication, l'autodéfense, les premiers soins , la lutte contre l'incendie, etc. seront également abordés.



Attestation de compétence générale agent de gardiennage

Programme

BLOC 1 - 36 heures

TRAI1.101 BLOK1

- Organisation du secteur du gardiennage (4 h)
- Etude de la réglementation relative au gardiennage et étude approfondie des droits et des obligations de l'agent de gardiennage (24 h)
- Droits fondamentaux et autres compétences et obligations pertinentes (8 h)

BLOC 2 - 103 heures

TRAI1.102 BLOK2

- Aptitudes de communication (12 h)
- Approche des conflits (12 h)
- Formation sociétale et culturelle (12 h)
- Observation, évaluation des risques et rapport (12 h)
- Techniques d'esquive (12 h)
- Réaction adaptée en cas de situation de crise (8 h)
- Secouriste d'entreprise (15 h)
- Incendie, prévention et lutte anti-incendie élémentaire (8 h)
- Rapports sociaux et conventions collectives (4 h)
- Pratique des méthodes et techniques de gardiennage (8 h)

Facultatif : pour vous préparer à l'examen du Selor, nous offrons

TRAI1.103 CCOACH

la possibilité de suivre une journée supplémentaire de coaching (8 heures).



Infos pratiques

Groupe cible

Toutes les personnes qui souhaitent travailler comme agent de gardiennage.

Durée

139 heures (19 journées de cours + 4 sessions d'examen)

Conditions d'admission :

- Extrait de casier judiciaire vierge (Modèle 1) de maximum 6 mois d'ancienneté
- Être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne
- Avoir son domicile principal dans un État membre de l'Union européenne

Certificat

Attestation de compétence générale agent de gardiennage



TRAI1.101 BLOK1 FR 1904



Vous désirez un complément d'informations ?

Contactez nos experts via sales.brussels@securitas.be

Notre société combine l'humain, la technologie et l'expertise pour développer des solutions de sécurité pour toutes les situations.

www.securitas.be